

RAPPORT DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE SUR L'HOMÉOPATHIE VÉTÉRINAIRE

Introduction

L'Académie Vétérinaire de France, ci-après dans le texte désignée AVF, est soucieuse de l'éthique et de la qualité de la médecine vétérinaire en France. Celle-ci devrait reposer prioritairement sur les preuves apportées par la recherche scientifique. La remise en question des modèles que l'on construit est inhérente à la conception de la démarche scientifique. Celle-ci est basée sur le discernement, sur le doute rationnel que l'on doit opposer au « doute pernicieux » que l'on voit surgir et s'amplifier sur les réseaux sociaux, et qui permet de douter de tout et considérer que n'importe quelle opinion vaut une théorie scientifique (Serge Haroche 2020). Il est du rôle de l'AVF de mener une réflexion sur toutes les pratiques vétérinaires et en particulier sur celles qui sont novatrices et celles qui font débat, comme l'homéopathie.

Depuis plusieurs années, des avis et des communiqués de presse sur l'homéopathie émanent des Académies des Sciences¹, de Médecine et de Pharmacie². Ils concluent que l'état des données scientifiques ne permet de vérifier à ce jour aucune des hypothèses sur lesquelles se fonde l'homéopathie, que les méta-analyses rigoureuses ne permettent pas de démontrer une efficacité des préparations homéopathiques, et qu'en l'état actuel de nos connaissances et en raison de l'insuffisance des recherches expérimentales et cliniques, il apparaît inopportun de faire délivrer, par les facultés de médecine et de pharmacie et par les écoles vétérinaires, un diplôme ou un certificat d'homéopathie.

Pour ces raisons un groupe de travail³ est constitué ayant pour objectif de produire un rapport et un avis sur l'homéopathie vétérinaire. Dans un courrier, Jacques Guérin, Président du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, s'adresse à l'AVF⁴, à la suite d'une interpellation par le collectif des Zétérinaires⁵ qui désire *"savoir si l'homéopathie vétérinaire, en tant que pratique médicale vétérinaire, est compatible avec les exigences scientifiques des docteurs vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre et avec les règles de bonnes pratiques professionnelles qu'ils se doivent de respecter"*. Cette requête complète les objectifs initiaux du groupe de travail sur l'homéopathie et fait l'objet d'une réponse favorable du président de l'AVF.

Le groupe décide de rassembler et d'analyser les publications scientifiques nationales et internationales à disposition, dans un premier temps. Les discussions et délibérations s'opèrent par e-mails et par réunions physiques et téléphoniques. Certains membres participent à des réunions relatives à l'homéopathie au niveau de groupes techniques⁶ ou bien aussi à l'Assemblée Nationale⁷. Une approche qualitative est également mise en place, sous forme

¹ Annexe I (1) : communiqué de presse du 29 septembre 2017

² Annexe I (2) : communiqué de presse du 28 mars 2019).

³ Annexe II (1) : groupe de travail (membres de l'AVF)

⁴ Annexe II (2) : courrier de J Guérin, président du CNOV, à R Houin, président de l'AVF

⁵ Annexe II (3) : courrier du collectif des Zétérinaires le 9 Avril 2019

⁶ AFVAC Journées de recherche en homéopathie, Maisons-Alfort, Novembre 2019

⁷ Livre blanc : Quelle place pour l'homéopathie dans l'offre de soins Juin 2019

d'auditions⁸ reposant sur des questionnaires préalablement élaborés, de membres de l'AVF, de vétérinaires pratiquant l'homéopathie⁹, et de vétérinaires ne la pratiquant pas, d'enseignants et de responsables d'organisations professionnelles¹⁰. La taille de l'échantillon des personnes interviewées repose sur le concept de « saturation des données », en d'autres termes de nouvelles interviews ne sont plus menées dès lors que les plus récentes n'amènent plus de données nouvelles. Un espace sur le web permet le partage de la documentation, des fichiers de gestion des travaux, des auditions, du rapport et de l'avis. Les auditions et les documents sont analysés et synthétisés.

Ce travail permet d'identifier différents thèmes qui sont présentés dans les paragraphes qui suivent:

- (1) Qu'est-ce que l'homéopathie et quelles en sont les origines historiques ?
- (2) Sur quelles lois et quels principes repose l'homéopathie ?
- (3) Quelles sont les circonstances de l'émergence et du succès de l'homéopathie ?
- (4) Qu'est-ce que l'homéopathie vétérinaire ?
- (5) Quel est l'état des lieux de la pratique homéopathique vétérinaire en France ?
- (6) Quelles sont les questions autour de l'homéopathie vétérinaire ?
- (7) Existe-t-il des preuves scientifiques de l'efficacité de l'homéopathie vétérinaire ?
- (8) Le statut du médicament homéopathique pose-t-il problème ?
- (9) En quoi l'homéopathie vétérinaire s'inscrit-elle dans une attente sociétale ?
- (10) Quelle doit être la place de l'homéopathie dans l'enseignement et la formation vétérinaire ?
- (11) Quelle position éthique adopter par rapport à la pratique de l'homéopathie vétérinaire ?

1. Qu'est-ce que l'homéopathie et quelles en sont les origines historiques ?

L'homéopathie est introduite à la fin du XVIIIe siècle par Samuel Hahnemann, un médecin allemand. Au cours des années 1780, il exerce dans diverses villes d'Allemagne du nord et d'Allemagne centrale comme médecin, chimiste, traducteur et écrivain. Il délaisse parfois complètement la pratique médicale, « *parce qu'elle lui coûte plus qu'elle ne lui rapporte et le plus souvent n'est payée que d'ingratitude* » ou parce qu'il ne croit pas à l'efficacité de la médecine telle qu'on la pratique à l'époque. Il se consacre alors aux expériences chimiques, aux traductions et aux publications. En 1788, il publie sur les moyens de reconnaître le fer et le plomb dans le vin, où il expose une méthode pour mettre en évidence la dénaturation du vin par

⁸ Annexe II (4) : Lettre pour l'invitation des personnalités auditionnées

⁹ Annexe II (5) : Questionnaire pour auditions des vétérinaires homéopathiques

¹⁰ Annexes II (6) : Questionnaire pour les auditions des organisations/ institutions et vétérinaires non homéopathes

l'apport de sucre de plomb toxique. Ce « test de vin Hahnemann » — qui doit devenir obligatoire pour les négociants en vin de la ville de Berlin — lui vaut une certaine notoriété.

C'est en 1790, à l'occasion d'un travail de traduction de « Lectures de la Matière médicale » de William Cullen, médecin et botaniste écossais, qu'il est amené à expérimenter sur lui-même les propriétés du quinquina. Ce travail semble avoir une influence majeure sur sa réflexion : il rapporte y trouver l'étincelle qui lui fait trouver la « loi de similitude », « Similia similibus curentur » (Que ce qui est semblable soit traité par le “semblable”).

Il multiplierait alors des essais avec d'autres substances comme le mercure, la belladone, la digitale, la coque du levant, l'ipécacuanha..., pour réaliser le début des “pathogénésies” qui constituent la « Matière Médicale Homéopathique ». En 1795 Hahnemann fait publier son “Essai sur un nouveau principe pour découvrir les vertus curatives des substances médicinales ». Il écrit que *“tout médicament provoque chez l'homme sain une maladie artificielle particulière”*. Il décrit un rapport reliant le “remède” et la “maladie”. Samuel Hahnemann postule trois hypothèses érigées en loi et principes : les similitudes, l'infinésimalité et l'individualité.

2. Sur quelle loi et quels principes repose l'homéopathie ?

2.1. La loi de similitude. C'est le principe de base qui soutient l'homéopathie. Elle est résumée par « *similia similibus* », ce qui signifie « les semblables par les semblables ». Parfois est ajouté le verbe « *curantur* », pour insister sur la notion de guérison. Un malade est guéri par une substance qui, administrée à un sujet sain, produit sur lui les signes et symptômes observés chez ce malade¹¹.

La **pathogénésie*** (« proving » en anglais) est l'ensemble des signes (ou symptômes) provoqués par l'expérimentation d'une substance sur plusieurs personnes censées être en bonne santé. De nombreuses pathogénésies sont rassemblées dans des recueils nommés « Matières médicales », dont la plus ancienne est La Matière Médicale Pure de Samuel Hahnemann. On les trouve maintenant sur des sites informatiques¹².

Il faut donc supposer qu'il ait fallu, depuis la création de cette modalité thérapeutique, expérimenter de nombreuses substances sur des volontaires sains, des humains pour l'essentiel, de façon à pouvoir observer les symptômes provoqués par leur administration.

Ces expérimentations ne sont pas documentées.

2.2. Le principe d'infinésimalité. A ses débuts, Samuel Hahnemann utilise des doses pondérales pour ses expérimentations. Mais rencontrant des aggravations de symptômes, il est amené à réduire progressivement les quantités pour utiliser des doses de plus en plus faibles nommées “infinésimales“. A la dilution il associe des techniques qu'il dit de dynamisation (succussion), une méthode spécifique d'agitation vigoureuse à chaque étape de dilution. Les histoires abondent sur la façon dont Hahnemann s'est engagé sur ce processus. Certains rapportent qu'il aurait observé une meilleure efficacité de ses remèdes lorsqu'il se rendait à cheval chez ses malades, et en aurait déduit que cela était associé aux mouvements subis par

¹¹ Annexe 4 Didier Boussarie 2007

¹² : <http://provings.info/en/index.html>

ses préparations rangées dans les sacs ; d'autres racontent qu'il martelait ses préparations sur sa bible couverte de noir alors qu'il essayait, désespéré, de trouver un moyen de réduire leur toxicité¹³. Il indique : «*Les substances médicinales ne sont pas des masses inertes dans le sens ordinaire du mot, mais au contraire, leur véritable nature essentielle n'est que dynamiquement spirituelle* ».

Le principe d'infinitésimalité remet donc en cause les principes scientifiques de base de la biochimie, la physiologie, l'endocrinologie, la pharmacologie, selon lesquels un plus grand nombre de molécules produit plus de réponses, ce qui est appelé classiquement la relation dose/effet.

2.3. Le principe d'individualité. Ce principe repose sur l'hypothèse qu'il n'y a pas de maladies, il n'y a que des malades, et chaque malade est un cas particulier dont il faut établir les caractéristiques. L'homéopathie entend appréhender le patient dans son individualité et aussi sa globalité. Au-delà des symptômes, elle dit prendre en compte le contexte psychologique et l'environnement de vie. Cette approche globale implique un traitement personnalisé, s'appuyant pour y parvenir sur les différents types de constitution, mais aussi sur la **diathèse*** : chaque constitution représente l'identité générale du sujet, englobant les aspects héréditaires. La diathèse s'attache à identifier les prédispositions à certaines pathologies.

L'homéopathie revendique être une « médecine holistique ». Elle renoue avec le concept ancien de « **force vitale *** » : les maladies et les symptômes sont dus à un déséquilibre de l'organisme.

3. Quelles sont les circonstances de l'émergence et du succès de l'homéopathie ?

En 1796, l'année de l'avènement de la théorie d'Hahnemann, les praticiens en médecine humaine, ont à disposition la **Materia Medica *** (l'utilisation des plantes ou de leurs extraits), les ventouses, la saignée, la purge, la sueur et l'émèse comme moyens thérapeutiques. On évoque aussi la chirurgie dont les bases ne sont guère éloignées de celles de la boucherie. Le meilleur atout du chirurgien est plus son verbe que la qualité de son geste. Le traitement médical est largement basé sur le concept d'équilibre des quatre humeurs, et la saignée est le traitement de première intention. Les médecins semblent à cette époque très fiers de pratiquer ce type de médecine.

La période de 1780 à 1850 est décrite comme l'ère de la « médecine héroïque ». John Coakley Lettsome (1744-1815), fondateur et président de la Medical Society of London, écrit «*Moi, John Lettsome, je leur colle des ventouses, je les saigne, je les fais transpirer ; après, ils sont heureux de mourir*».

Il faut avoir à l'esprit qu'à cette époque, antérieure aux découvertes qui ont révolutionné la médecine, antérieure à la naissance de la médecine qu'on peut qualifier de scientifique, le corps humain ou celui des animaux est encore une « boîte noire ». La médecine, qui n'a pas encore bénéficié des apports des sciences fondamentales, est fondée sur des **doctrines personnelles***. Elle est inefficace et, vraisemblablement, plus souvent dangereuse qu'utile.

¹³ <https://homeopathyplus.com/tutorial-3-potentiation/>

La doctrine de Samuel Hahnemann donne au moins l'impression d'innocuité par comparaison aux autres pratiques. Elle semble obéir au premier principe d'Hippocrate, « Primum non nocere » (D'abord ne pas nuire). L'homéopathie a peut-être à cette époque un meilleur rapport bénéfice/risque comparé aux autres pratiques contemporaines (Lees et coll 2017). Mais il ne s'agit pas moins d'une doctrine personnelle, au sens où l'entendait Claude Bernard, au même titre que toutes les autres. Tout se passe dans le monde des idées, de la spéculation intellectuelle, des croyances surtout, et non des faits scientifiquement vérifiés

4. Qu'est-ce que l'homéopathie vétérinaire ?

L'homéopathie vétérinaire émerge en Allemagne dans le prolongement des hypothèses et travaux de Samuel Hahnemann et sous l'impulsion de Johann Josef Wilhelm Lux (1773-1849), même si, en 1815, paraît une publication considérée par les historiens comme la première portant sur l'homéopathie vétérinaire ; l'auteur est Donauer, Hofapotheker (apothicaire de la Cour) à Cobourg en Bavière. L'article a pour titre : "*Proposition pour un traitement adapté aux chiens malades, avec une annexe sur l'éducation des chiens en général*". Lux étudie la médecine, la jurisprudence, la médecine vétérinaire, et passe un doctorat en philosophie. C'est l'un des premiers vétérinaires à utiliser l'homéopathie. Il se limite à utiliser quatre remèdes homéopathiques : Aconitum, Camphora, Nux vomica et Opium. Lux présente aussi la notion de miasme, de « contagium », ou germe contagieux responsable de la maladie. Aux deux méthodes thérapeutiques utilisées jusqu'alors, l'allopathie (Contraria contrariis curantur) et l'homéopathie (Similia similibus curantur), Lux ajoute l'isothérapie (Aequalia aequalibus curantur), c'est à dire "l'identique est guéri par l'identique".

L'isopathie utilise la souche qui contiendrait l'agent morbide, le miasme contagieux responsable de la maladie et qui ainsi amènerait la guérison. En 1831, sur la demande d'un propriétaire hongrois de lui fournir des remèdes homéopathiques contre la morve, il a l'idée de diluer une goutte de mucus nasal d'un animal atteint de morve et d'en faire prendre à tous les animaux malades. Le succès obtenu l'encourage à essayer plusieurs autres sécrétions contagieuses diluées. Il publie ses résultats dans un livre édité à Leipzig en 1833: '*L'isopathie des contagions où toutes les maladies contagieuses portent dans leurs propres produits de contagie, le moyen de leur guérison.*' C'est une application à l'animal des idées de Hering sur les **nosodes***. Mais des expérimentations réalisées à l'Ecole Vétérinaire de Berlin ne donnent pas de bons résultats, et les vétérinaires ne suivent pas. Dans les premiers documents connus sur l'homéopathie vétérinaire, on note que les animaux traités sont des chiens de chasse et des chevaux de l'armée.

Le soutien de l'aristocratie et des grands propriétaires terriens à la méthode homéopathique à cette époque permet d'encourager et de mieux diffuser cette nouvelle médecine. On peut citer un ouvrage important, traduit de l'allemand en 1857, sous les auspices du baron de Lotzbek : « *Manuel de médecine vétérinaire homéopathique* ».

Au début du XIXe siècle, la nouvelle méthode thérapeutique gagne très vite des adeptes. En France, François Perrussel présente ses travaux devant la Commission d'Hygiène Hippique au Ministère de la Guerre : « *Homéopathie, ou la Médecine de l'analogie. Proposition d'une réforme fondamentale de la médecine vétérinaire...* ».

L'homéopathie semble perdre sa popularité dans la deuxième partie du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle. C'est à cette époque que la médecine vit une révolution en raison des progrès de la chimie et des techniques de laboratoire. Les anciennes conceptions des maladies infectieuses sont complétées par l'apparition des sciences de la bactériologie et de la virologie. L'application de la méthode scientifique à la recherche médicale permet d'importantes innovations dans le domaine médical et vétérinaire, avec de grands progrès en pharmacologie et en chirurgie.

En France, à partir des années 1950, on observe un renouveau. De nombreux auteurs publient des traités et guides d'homéopathie pour différentes espèces comme en témoigne le Dr Philippe de Wailly dans son ouvrage : « *Dictionnaire d'homéopathie pour nos animaux de compagnie* ». Par exemple, le Dr Jacques Millemann, qui est l'un des membres fondateurs de l'IAVH (Association Internationale d'Homéopathie Vétérinaire), publie en 1976 ses premières études sur l'usage de l'homéopathie dans la médecine vétérinaire dans sa « *Materia Medica* ». Dans ce document intitulé « *Homéopathie, similitude et théories des signatures* », il indique que, lorsque l'on travaille selon la loi d'analogie, il est normal de parler en paraboles donc d'évoquer cette **théorie des signatures*** et précise la nature de son travail : concept ancien, fructueux, utile dans le temps, d'intérêt scientifique douteux mais d'intérêt mnémotechnique certain. Puis en 1999, il publie un recueil : « *Matière Médicale Homéopathique Vétérinaire* », un collectif d'auteurs.

Aujourd'hui, une consultation homéopathique vétérinaire ne semble pas différer d'une consultation homéopathique humaine dans ses principes. En théorie plusieurs étapes doivent se succéder : observation de l'état psychique et comportemental de l'animal, caractérisation de l'apparition des symptômes (quand, comment, ...), recherche de l'étiologie (facteur psychogène, climatique, traumatique, alimentaire...), observation des signes physiques généraux subjectifs (fatigue, troubles sensoriels, douleur, aversion alimentaire, troubles du sommeil...), observation des signes locorégionaux (lésions...). Tous ces symptômes et signes cliniques sont hiérarchisés pour aboutir à un remède homéopathique choisi dans le registre des pathogénésies. En fonction des espèces, les formes galéniques utilisées en homéopathie peuvent être modifiées : on trouve principalement les granules et les gouttes, plus rarement les injections.

On identifie schématiquement deux approches: les unicistes (approche classique) qui n'utilisent qu'un seul remède, et les pluralistes (approche complexiste). Cette seconde approche est marquée dans la première moitié du XXe siècle par l'empreinte de l'école pluraliste française, avec son chef de file Léon Vannier qui préconise d'associer plusieurs remèdes. Ces différentes approches peuvent s'opposer : les premiers, dits adeptes de « l'école belge », reprochent aux seconds que leur pratique s'apparente aux principes de l'allopathie mais avec des doses infinitésimales, qu'elle a été largement développée par des laboratoires qui mettent sur le marché des spécialités homéopathiques « syndromiques », sans réelle évaluation, et qu'elle favorise l'automédication ; les seconds, dits adeptes de « l'école lyonnaise », reprochent aux premiers que l'examen homéopathique chez l'animal ne peut être complet, qu'il n'est pas adapté aux groupes d'animaux, et que le recours aux **répertoires*** est une dérive de la démarche hahnemannienne.

Les vétérinaires homéopathes français auditionnés revendiquent qu'ils sont d'abord vétérinaires, tenant d'une médecine conventionnelle, et que l'activité homéopathique est complémentaire. Ils adoptent l'une ou l'autre de ces deux approches, ou une synthèse des deux

en fonction des situations. Il est à remarquer que la très grande majorité d'entre eux ont eu recours très tôt à l'homéopathie pour eux-mêmes et /ou leur famille.

Ils sont unanimes pour préciser les limites de leur activité homéopathique, pour affirmer que les traitements homéopathiques n'ont pas d'indication directement dans les domaines anti-infectieux, anti-parasitaires, et qu'ils ne peuvent remplacer en aucun cas les vaccinations. Mais ces positions, identifiées sur la base des interviews menées par le groupe de réflexion de l'AVF, sont parfois contredites dans la réalité des pratiques observées, dans des prises de positions personnelles dans le domaine médical et vétérinaire, tant au niveau national qu'international. Ainsi on peut lire par exemple :

« L'augmentation alarmante des maladies auto-immunes, des allergies, des cancers et autres problèmes de santé chez nos animaux de compagnie en raison des réactions aux vaccins, est un fait qui n'est plus contesté. Les parents/gardiens d'animaux de compagnie comme vous et moi sont à la recherche de solutions naturelles pour les garder en bonne santé et éviter les maladies contagieuses, sans créer d'autres problèmes. L'intérêt pour les nosodes croît de jour en jour, alors que la sécurité et l'efficacité des vaccins sont remises en question. »¹⁴

Ou ceci : *« Santé Canada est au courant de reportages selon lesquels certains homéopathes et naturopathes font la promotion de nosodes pour l'«homéoprophylaxie» et laissent entendre que ces produits peuvent protéger les enfants contre la maladie. »¹⁵*

5. Quel est l'état des lieux de la pratique homéopathique vétérinaire en France?

Il n'existe que très peu de chiffres sur l'utilisation de l'homéopathie en médecine vétérinaire. Elle progresse pour les animaux de production, principalement dans les élevages en agriculture biologique. En effet, les préparations homéopathiques participent aux « médecines douces », et ont un temps d'attente nul, que ce soit pour la viande ou le lait.

Le règlement de l'Union Européenne sur l'agriculture biologique¹⁶ et les mesures françaises d'application préconisent que *« les produits phytothérapeutiques, homéopathiques, les oligo-éléments, et autres produits visés aux annexes du règlement soient utilisés de préférence aux médicaments allopathiques chimiques de synthèse ou aux antibiotiques. »^{17 18 19}* Il est précisé que *« ces produits ne peuvent être utilisés qu'à condition qu'ils aient un effet thérapeutique réel sur l'espèce animale concernée et sur l'affection pour laquelle le traitement est prévu ».*

On ne peut que constater que l'homéopathie en élevage « bio » est souvent pratiquée aujourd'hui sous forme d'automédication par les éleveurs. Le déficit de diagnostic vétérinaire est patent et en conséquence les risques sanitaires pour les élevages et leur impact sur le bien-être sont bien réels.

¹⁴ <https://www.vismedicatrixnaturae.fr/sante-generale-1/dossier-vaccination/les-nosodes-une-alternative-aux-vaccins/>

¹⁵ <https://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2019/69260a-fra.php>

¹⁶ Annexe I (3) : Réglementation européenne en matière d'agriculture et d'élevage biologique

¹⁷ <http://itab.asso.fr/downloads/com-elevage/rapport-reglementation.pdf>

¹⁸ <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2018/848/oj/eng>

¹⁹ <https://www.lepointveterinaire.fr/actualites/actualites-professionnelles/quelle-medecine-veterinaire-pour-l-elevage-biologique.html>

Les laboratoires Boiron en France indiquent que 60% des éleveurs interrogés font usage de l'homéopathie. Une étude²⁰ montre que parmi 42 éleveurs certifiés « bio » depuis plus de 5 ans, 11 soignent leur troupeau uniquement avec l'homéopathie.

Hovi et Roderick (1999 in Lees) ont montré que l'homéopathie était l'alternative principale aux antibiotiques en agriculture biologique au Royaume-Uni, représentant 50% des traitements de mammites. Il faut rappeler :

- que, selon la cause infectieuse de mammites, les taux de guérison bactériologique sans administration d'antibiotique peuvent atteindre 90% lors d'infections aiguës colibacillaires (Poutrel B.2010).
- et qu'une étude contrôlée randomisée a permis de comparer une antibiothérapie, un traitement homéopathique individualisé et un placebo dans le traitement des mammites cliniques bovines. A l'exception des mammites colibacillaires, l'antibiothérapie a été supérieure aux deux autres modalités testées, avec des taux de guérison bactériologique de 60-81% lors d'antibiothérapie, 45-47% pour le placebo et 33-43% pour l'homéopathie individualisée. Les trois modalités thérapeutiques ont des effets similaires lorsque les cultures bactériologiques du lait étaient négatives initialement ou lors de mammites colibacillaires. Les auteurs concluent que le traitement homéopathique individualisé ne va pas au-delà de l'effet placebo (Keller D et Sundrum A 2018).

Des préparations homéopathiques sont utilisées chez le cheval de loisir et de sport depuis plusieurs années et en particulier dans le contexte des compétitions, compte tenu des protocoles anti-dopage. Elles semblent particulièrement populaires en médecine des petits animaux et participent à l'engouement pour les médecines alternatives, dites « naturelles ».

6. Quelles sont les questions autour de l'homéopathie vétérinaire?

En médecine vétérinaire, il est raisonnable de s'interroger sur différents aspects spécifiques.

Hier Samuel Hahnemann rejetait comme absurde toute expérimentation homéopathique sur l'animal. Aujourd'hui les homéopathes humains indiquent : *«les tests ne sont pas effectués sur les animaux. Hormis les préoccupations éthiques, les animaux ne peuvent pas fournir d'informations précises sur les symptômes qu'ils éprouvent. Ils ont également une physiologie différente de celle des humains et réagissent de différentes manières »*.²¹

Qu'en est-il alors d'une pathogénésie vétérinaire fondée sur une expérimentation humaine ? En effet la pathogénésie vétérinaire a adopté la pathogénésie humaine, bien que Lux ait publié ses expérimentations chez les animaux²², agrémentée de quelques extrapolations fondées sur la toxicologie, de spécificités en biothérapie et d'observations personnelles.

Selon ses fondements, le traitement homéopathique doit être prescrit avec précision : il ne peut l'être que sur la base des principes de similitude, de totalité²³ et d'individualité. Il est précisé que, normalement, les "symptômes mentaux et émotionnels" ont plus d'importance que les "généraux" (symptômes physiques affectant l'animal dans son entier), lesquels à leur tour sont plus importants que les symptômes "locaux ou particuliers" (concernant un appareil ou un

²⁰ <https://www.biofil.fr/elevage/pratiques-homeopathiques-boiron-mene-l%e2%80%99enquete>

²¹ <https://homeopathyplus.com/tutorial-6-provings/>

²² <https://www.pseudo-sciences.org/L-homeopathie-en-medecine-veterinaire>

²³ Totalité se rapporte à la globalité

organe) (Milleman J 1999). Le choix du remède est précédé d'un long interrogatoire qui ne peut être que limité en médecine vétérinaire, encore plus pour les animaux de production, et en particulier pour les troupeaux ou « lots ».

La plupart des pathogénésies sont conduites en utilisant un remède ultradilué d'emblée, et s'affranchissent du processus de mise à l'épreuve de la substance initiale non diluée. On doit s'interroger dans ces conditions sur les pratiques homéopathiques vétérinaires, comme pour les pratiques homéopathiques humaines, qui en l'absence d'évaluation des pathogénésies, ne retiendraient des enseignements du maître et de ses principes fondamentaux que l'infinitésimalité, en faisant totalement abstraction du principe de similitude.

Par exemple, quelle est la légitimité d'une prescription de la préparation « oscillococcinum » qui a pour base un extrait fluide de foie et de cœur de canard de barbarie pour les populations grippées ? Que reste-t-il, dans cet exemple, du principe de similitude et de celui d'individualité ? Seul le principe d'infinitésimalité est bien préservé pour une préparation à la deux centième centésimale (200CH).

Que penser des préparations homéopathiques contenant des granules imprégnées de dilutions du « mur de Berlin » pour les traumatismes émotionnels, ou de « Rayons X », retrouvées en vente sur des sites spécialisées de distribution de préparations homéopathiques ?

Un médecin en pratique homéopathique humaine s'inquiète : « *La similitude hahnemannienne se voit malmenée, il y a confusion entre similitudes et interprétations analogiques de plus en plus larges et en particulier la validation par les cas cliniques des pathogénésies. La vision psychosomatique, plutôt que somatopsychique, rencontrée dans toutes ces approches témoigne ici d'une démarche « autre » . Elle apparaît scientifiquement assez peu défendable* »²⁴ .

Le débat autour de l'homéopathie n'est pas nouveau, au même titre que celui concernant, de façon générale, les médecines dites alternatives.

Ainsi, peu après l'arrivée de Hahnemann à Paris en 1835, l'Académie de Médecine avait demandé son interdiction d'exercice.

En 1844, des échanges vigoureux sont identifiés dans la presse. Ainsi la rédaction du journal « *Démocratie pacifique* » réagit le 18 février 1844 à une publication de François Perrussel sur le traitement de la morve par une préparation homéopathique à base d'arsenic chez les chevaux. Ce dernier n'apprécie pas le ton dubitatif du journal²⁵ .

Cependant les premiers doutes d'ampleur générale et institutionnelle sur l'efficacité de l'homéopathie vétérinaire et sa validité scientifique ont suivi de quelques années ceux apparus en homéopathie humaine. En France, c'est à partir des années 1980 que le doute est jeté (Publication du Lancet en 1988, interrogations et demandes d'études en France au sein du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, publications d'études...)

Les arguments avancés par les détracteurs de l'homéopathie sont :

- d'abord il s'agit d'une médecine non fondée sur des preuves scientifiques,
- ensuite les effets observés ne peuvent être que du domaine de l' « effet placebo »,
- et enfin, compte tenu de la dilution extrême de la substance active, qui dépasse à partir de 12

²⁴ <http://www.homeopsy.com/uploads/31122019-6.pdf>

²⁵ Annexe I (5) Journal Démocratie Pacifique

CH le nombre d'Avogadro, dans ces conditions elle est pratiquée par des illusionnistes, voire des charlatans.

Dans la communauté proprement scientifique, il n'y a plus réellement de débat sur l'absence de preuve. Le débat ne persiste qu'au sein du monde des médecins et vétérinaires praticiens et, plus encore, au sein de l'opinion publique.

Une question est aussi celle de la pertinence de l'homéopathie qui, finalement, ne serait mise en avant que dans des affections réversibles ou non lésionnelles, de préférence non létales, modérément algiques.

Une autre question est celle de maladies qui, selon des vétérinaires pratiquant l'homéopathie, relèveraient de l'homéopathie tandis que d'autres devraient n'être abordées que par la médecine conventionnelle.

Dans ce contexte, la légitimité de l'homéopathie en tant que spécialité reconnue est mise en cause, de même que le cadre de l'enseignement ou de la formation continue en homéopathie. Les homéopathes vétérinaires sont conscients que l'argument, selon lequel le médicament homéopathique en raison de sa dilution ne peut pas nuire, ne suffit pas.

7. Existe-t-il des preuves scientifiques de l'efficacité de l'homéopathie ?

L'homéopathie est l'objet de débats récurrents, remis à l'ordre du jour par des publications, des rapports sur l'activité de la préparation homéopathique, son **efficacité et son efficience**.*

La communauté scientifique reconnaît que les décisions médicales doivent reposer sur des preuves solides (les meilleures possibles) apportées par la recherche et sur l'expérience du praticien. C'est la définition de la démarche de la médecine factuelle (Evidence Based Medicine) donnée par son fondateur, David Sackett.

La communauté scientifique est unanime de nos jours pour classer le niveau de preuve des informations scientifiques dans un certain ordre. On considère que le niveau croît dans l'ordre suivant : internet – avis d'expert non éprouvé par les pairs – livre non éprouvé par les pairs – - étude ex vivo ou in vitro - description d'un cas publiée – série de cas – étude de prévalence – étude de cohorte rétrospective – étude de cohorte prospective – essai clinique contrôlé – synthèse méthodique - et **méta-analyses*** d'essais cliniques contrôlés .

Selon le domaine exploré , un fort niveau de preuve peut être donné par des études dont le type de protocole est différent. Le niveau de preuve d'une étude caractérise la capacité de l'étude à répondre à la question posée (Haute Autorité de Santé- 2013).

Des écueils doivent être évités, et en particulier :

- de ne prendre en compte que les seules actions pharmacologiques d'une molécule, tout aussi pertinentes soient-elles. Il est nécessaire de prouver non seulement son efficacité mais aussi de détecter ses effets indésirables, comme le suggère la médecine fondée sur les preuves, en ayant recours à de larges essais cliniques contrôlés randomisés. L'exemple de l'acétate de flécaïnide, un anti-arythmique, en est une excellente illustration et a d'ailleurs permis, dans les années 90, de contribuer à l'énoncé des principes de la médecine fondée sur les preuves. Efficace contre les extrasystoles

ventriculaires (ESV) chez l'homme, la flécaïnide a montré aussi, à la suite d'un essai clinique contrôlé randomisé, sa capacité à réduire l'espérance de vie de ceux qui présentaient ces ESV après un infarctus du myocarde (circonstance majoritaire de l'apparition d'ESV pathologiques)²⁶.

- de considérer comme causalité ce qui n'est que corrélation ou association temporelle. L'exemple des controverses et polémiques sur un éventuel lien entre mort subite ou inattendue du nourrisson et vaccinations l'illustre parfaitement²⁷.

Il est donc clair que la recherche fondamentale (souvent pratiquée in vitro, ex vivo ou sur des animaux de laboratoire) est utile pour améliorer les connaissances, mais insuffisante pour apporter une preuve clinique suffisante pour influencer des décisions médicales solides et sans risque, et que les essais cliniques contrôlés randomisés sont indispensables.

Les homéopathes rencontrés abordent la question de la preuve scientifique sous deux angles.

Le premier est de revendiquer que les preuves issues de la recherche fondamentale, permettant d'affirmer que des phénomènes physico-chimiques ou biologiques peuvent se produire dans les domaines des substances fortement diluées, permettraient de contredire l'affirmation selon laquelle « rien ne peut se passer puisqu'il n'y a plus de molécule au-delà du nombre d'Avogadro » et ainsi légitimer leurs pratiques.

Le second est celui de reconnaître l'utilité d'une démonstration par une recherche clinique mais d'y opposer la difficulté d'essais contrôlés dans le cadre d'une médecine qui se revendique individuelle. Comment pouvoir comparer des traitements qui, par essence, seront différents d'un individu à l'autre ?

7.1 Que dit la recherche fondamentale ?

Dans les domaines de la biologie, les homéopathes mettent en avant des expériences in vitro sur la croissance du blé²⁸ (Gibberellicacid 30X), sur le développement des amphibiens²⁹ (thyroxine 30X), sur la dégranulation des basophiles³⁰ (histamine 20/30X) ou sur l'inflammation tissulaire par Leishmania³¹ (Antimonium crudum 30-200X).

Dans les domaines de la physico-chimie, des études in vitro des substances fortement diluées à partir des techniques de résonance magnétique nucléaire, de conductimétrie, d'analyse de nanoparticules, concluent à l'existence de phénomènes que différentes théories tentent d'expliquer :

- la dynamisation entraînerait la formation de nanoparticules, qui adhéreraient à des nanobulles, qui se conserveraient à chaque dilution, et qui pourraient avoir alors un effet biologique en l'absence de la molécule initiale.

²⁶ <https://www.academie-medecine.fr/lessai-clinique-controle-randomise/>.

²⁷ <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Aspects-sociologiques/Controverses/Mort-inattendue-du-nourrisson>

²⁸ <https://www.hindawi.com/journals/tswj/2011/462736/>

²⁹ <https://www.thieme-connect.com/products/ejournals/abstract/>

10.1016/j.homp.2015.10.001?utm_source=TrendMD&utm_medium=cpc&utm_campaign=Homeopathy_TrendMD_0

³⁰ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/19418203/>

³¹ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1043466617300042>

- L'information initiale serait conservée par des champs électromagnétiques dans l'eau, conception à la base des théories de la « mémoire de l'eau » (Benveniste J, 2005). Un transfert de cette information serait même possible à partir de la solution au travers d'un flacon en verre (Endler PC, 1995). Les auteurs de ces recherches indiquent qu'il serait nécessaire de tenir compte de cette propriété, aussi bien pour la réalisation des expériences en laboratoire que pour la conservation des préparations homéopathiques avec la possibilité d'échanges informationnels entre contenants.

Les chercheurs en homéopathie présentent ces éléments comme preuve scientifique. Ils considèrent qu'il se « passe quelque chose » imposant de poursuivre les recherches. Selon eux, les meilleures explications théoriques actuelles, s'appuyant sur la physique quantique, seraient offertes par la théorie des **domaines de cohérence***.

Ces tentatives d'explication et de conceptualisation font l'objet de controverses et de discussions. Selon Bonnier : «Le calcul de l'action caractéristique d'une préparation homéopathique indique que cette action se situe hors du domaine quantique tel que défini par la constante de Planck. Par conséquent, la physique quantique ne saurait s'appliquer à l'homéopathie. Par ailleurs, le calcul de l'augmentation d'entropie résultant de la dilution et de la succussion homéopathiques indique que ces procédés ont pour effet d'effacer une partie de l'information moléculaire. Par conséquent, ces procédés font exactement l'opposé d'inscrire une information dans une solution homéopathique » (Bonnier 2014).

On peut légitimement s'interroger sur le fait que les mécanismes d'action invoqués comme hypothèses, non seulement remettent en cause tout ce que l'on sait en pharmacologie des mécanismes d'action démontrés des médicaments mais surtout remettent en cause les connaissances acquises en biologie, notamment sur les mécanismes biochimiques endogènes connus au sein des organismes (hormones, neurotransmetteurs, etc...).

De plus on peut remarquer que toutes ces théories fondées sur la structure de l'eau n'apportent pas d'explication concernant le support informationnel du granule homéopathique ou de la préparation alcoolique de nombreuses préparations vétérinaires.

7.2 Que dit la recherche clinique ?

Les mécanismes d'actions proposés ne sont pas des éléments de preuve suffisants pour l'homéopathie comme pour la médecine conventionnelle. Les moyens pour évaluer l'efficacité et l'efficience clinique doivent être similaires pour tous les traitements, conventionnels ou homéopathiques. Ils doivent respecter une méthodologie rigoureuse.

7.2.1 Que disent les académies, conseils et associations sur la recherche clinique portant sur l'homéopathie humaine ?

- L'Académie Nationale de Médecine (ANM) et l'Académie Nationale de Pharmacie (ANP) constatent que les **méta-analyses*** rigoureuses n'ont pas permis de démontrer une efficacité des préparations homéopathiques³².

³² Annexe I (6) méta-analyses médecine humaine

- Le Conseil des Académies des Sciences Européennes (EASAC), en se fondant sur une analyse approfondie des résultats disponibles, conclut que chaque cas clinique, pour lequel une efficacité d'un produit homéopathique a été revendiquée, peut s'expliquer par d'autres raisons : l'effet placebo, une mauvaise conception de l'étude, des variations aléatoires, une régression des résultats vers la moyenne ou un biais de publication.
- La Commission de la Haute Autorité de Santé (HAS), à la lumière de l'évaluation des données disponibles et des informations, considère qu'à ce jour, aucun mécanisme d'action complémentaire à celui de l'effet placebo n'a été démontré afin d'expliquer la réponse clinique pouvant être observée avec l'homéopathie³³.

7.2.2 Que dit la recherche clinique portant sur l'homéopathie vétérinaire ?

- L'American Veterinary Medicine Association (AVMA) analyse la littérature scientifique et conclut que les études revendiquant un avantage des produits homéopathiques sont soit anecdotiques, soit erronées dans leur conception expérimentale ou leur analyse. Elle constate également que des études cliniques bien contrôlées ne permettent généralement pas de corroborer un effet bénéfique des préparations homéopathiques et conclut qu'il n'y a aucune preuve clinique pour soutenir l'utilisation de préparations homéopathiques pour traiter ou prévenir les maladies chez les animaux³⁴.
- Le Merck Veterinary Manual précise qu'aucune étude clinique n'a pu distinguer l'efficacité des remèdes homéopathiques versus placebo, par quelque méthode d'analyse que ce soit. De plus les nosodes ont systématiquement échoué à fournir une protection fiable contre les agents infectieux dans les études scientifiques sur les personnes et les animaux³⁵.
- Lees et collaborateurs ont publié une étude approfondie sur l'homéopathie vétérinaire (Lees et coll 2017). Ils rapportent que « *les études chez l'animal pourraient [...] être plus utiles que les études menées sur l'homme pour déterminer si les remèdes homéopathiques ont un effet spécifique comparé à un placebo* ». Ils reprennent les données de la littérature, en particulier des revues systématiques et notamment celles de Mathie, Doehring et collaborateurs:

1. Mathie et Clausen en 2014 réalisent une revue systématique d'essais cliniques comparés randomisés en homéopathie vétérinaire (18 études, 12 thérapeutiques et 6 prophylactiques). Un seul essai clinique est publié par des auteurs n'ayant pas de conflit d'intérêt (ce n'est pas clairement mentionné dans 8 études), et le risque de biais est élevé dans 11 d'entre elles, faible dans une seule, et peu identifiable dans les 6 dernières. Les auteurs concluent à l'existence de résultats mitigés à partir seulement des deux études contrôlées randomisées, avec lot témoin, ce qui empêche de formuler des conclusions généralisables fiables quant à l'efficacité d'une préparation homéopathique en particulier, ou quant à l'impact d'une intervention homéopathique sur un type donné de maladie chez les animaux. Ils concluent que ces traitements peuvent avoir des effets spécifiques très limités et que la faible qualité du niveau de preuve exige une interprétation critique des résultats. De nouvelles études reposant sur des critères prédéfinis sont nécessaires pour permettre une interprétation plus robuste.

³³ Annexe I (7) Avis Haute Autorité de Santé (HAS)

³⁴ <https://www.avma.org/javma-news/2017-05-01/closer-look-veterinary-homeopathy>

³⁵ <https://www.merckvetmanual.com/management-and-nutrition/complementary-and-alternative-veterinary-medicine/homeopathy>

2. Mathie et Clausen en 2015 réalisent une autre revue systématique des essais cliniques contrôlés randomisés en homéopathie vétérinaire, dans lesquels le groupe témoin reçoit un traitement (témoins actifs) plutôt qu'un placebo. Ils utilisent les méthodes préconisées par la Cochrane Library pour évaluer le risque de biais pour 20 études (14 thérapeutiques, 6 prophylactiques). Ils concluent qu'en raison de la faible fiabilité des données (aucune étude n'avait de risque de biais suffisamment bas pour être considérée comme fiable), les essais « *n'apportent pas d'information utile concernant l'efficacité de l'homéopathie chez les animaux* ».

3. Doehring et Sundrum en 2016 répertorient les essais cliniques en homéopathie utilisés pour le traitement des maladies infectieuses ou pour favoriser la croissance chez les animaux d'élevage. Parmi les 48 études respectant les critères d'inclusion, 15 sont des thèses de doctorat ; 33 sont publiées dans des journaux à comité de lecture, dont 18 d'entre elles le sont dans des journaux dédiés à l'homéopathie ou à la médecine alternative, les 15 autres le sont dans des revues vétérinaires. Cette synthèse bibliographique inclut dès lors une large variété d'essais cliniques, dont des essais cliniques contrôlés randomisés, mais aussi des études contrôlées de faible qualité non réalisées en aveugle ou non randomisées ou sans placebo. Doehring et Sundrum concluent qu'il n'y a pas de preuve suffisante pour recommander une utilisation de l'homéopathie pour remplacer ou réduire les antibiotiques en médecine d'élevage.

7.3 Discussion

Il est souvent reproché que les critiques des traitements homéopathiques sont réalisées avec une plus grande sévérité que pour les traitements conventionnels.

En règle générale, il est difficile d'accepter qu'une observation puisse être expliquée simplement par une coïncidence.

En se fondant sur « Les neuf critères de Bradford Hill », aussi connus sous le nom de **critères de Hill*** pour la causalité, on observe que peu de critères sont applicables aux études homéopathiques cliniques, en particulier la stabilité de l'association ou la reproductibilité³⁶.

La conception, la réalisation et la publication des essais cliniques sont également sujettes à de nombreux biais, en particulier aux biais de confirmation, de constatation, de sélection, et de publication³⁷. La reproduction indépendante des essais cliniques est essentielle dans la confirmation de l'efficacité.

Ainsi une étude, publiée dans une revue dédiée à l'homéopathie en 2010, est régulièrement présentée depuis cette date comme preuve ultime de l'efficacité du « médicament homéopathique » par les conférenciers revendiquant l'homéopathie. Elle concerne la prophylaxie des diarrhées chez le porcelet par traitement homéopathique ante partum des truies gestantes et montre une différence significative en faveur du lot « traitement homéopathique » (Camerlink 2010). La reproduction de cette étude n'a pas pu être publiée à notre connaissance. Comme le précise Karl Popper³⁸ : « *le critère de la scientificité d'une théorie réside dans la possibilité de l'invalider, de la réfuter, de la tester, et donc de la reproduire ; l'observation*

³⁶ Annexe I(8) Critères de Hills appliqués aux traitements homéopathiques

³⁷ Annexe I (9) Interprétation et sources d'erreurs

³⁸ https://www.rse-magazine.com/Karl-Popper-et-le-critere-de-refutation_a3481.html

seule d'un certain nombre de faits corroborant une théorie ne la confirme pas avec certitude et universellement ».

7.3.1 Placebo, « effet placebo », « effet contextuel »

Les premières définitions de l'«effet placebo» découlent de la généralisation des études cliniques contrôlées (Cornell conférence of therapy, 1946) et, en particulier, sur la base d'un modèle additif simple : l'effet placebo serait la différence entre l'effet global observé et l'effet pharmacologique. Il est alors textuellement défini comme : « *le changement d'état clinique produit par l'administration d'un placebo* ». Cette définition est importante, car elle attribue une causalité à ce qui n'est qu'une corrélation et il faudra attendre la fin du XXe siècle pour que cette conception soit remise en cause (Jean Brissonnet 2013).

Il est indispensable de distinguer schématiquement 2 situations :

- Le cadre d'un essai clinique contrôlé randomisé en double aveugle (RDBPCT Randomised Double-Blind Placebo Controlled Clinical Trial). L'objectif est de déterminer l'effet spécifique d'un traitement. L'autre composante de l'effet constaté peut être nommée effet non spécifique : il est constitué d'éléments complexes qui n'intéressent pas le promoteur de l'étude. L'utilisation d'un placebo dans cette situation permet de constater l'effet d'un traitement comparée à l'absence de traitement.

Les méta-analyses de ces essais, dans ces conditions, ne montrent pas d'effet spécifique de la préparation homéopathique.

- Le cadre d'un essai clinique « de terrain » :
L'effet global constaté est égal à l'effet pharmacologique auquel s'ajoute la guérison naturelle et un ensemble d'effets pouvant être appelés en première intention « effet placebo ». Cet effet placebo doit être distingué de « l'effet du placebo » qui est un phénomène neurobiologique scientifiquement établi, dont la réalité est attestée par des essais cliniques contrôlés, et des mécanismes éclairés par les neurosciences, notamment l'imagerie cérébrale. Il est prouvé que sa puissance dépend de l'attente du patient, de l'annonce qui lui est faite, et de ce qui lui est proposé (charisme du thérapeute, réputation de la méthode, complexité du dispositif). L'effet conditionnement est lié à la répétition d'expériences antérieures d'amélioration sous médicament actif, et dépend de structures cérébrales profondes comme l'amygdale cérébrale. Il est spécifique du symptôme traité et se reproduit sous placebo. Ces effets sont au cœur du ressenti bénéfique de l'acte d'homéopathie comme de tout acte thérapeutique bien mené, qu'il soit inclus ou non dans une thérapie complémentaire.

Chez l'homme, « l'effet placebo avec attente » est la seule explication plausible, mais aussi suffisante, des effets de l'homéopathie en l'état actuel de la science, mais également des effets non spécifiques associés à tout acte thérapeutique³⁹.

L'effet du placebo chez l'animal est donc contre-intuitif, notamment parce qu'on n'attend pas d'un animal d'avoir les capacités cognitives d'espérer une guérison. Des expérimentations sur des rats démontrent cependant la possibilité d'un effet placebo sur les animaux dans le cadre d'apprentissages. Le réflexe conditionné chez l'animal comme mécanisme d'effet placebo, lors par exemple d'administration d'ocytocine répétée puis progressivement substituée par du sérum

³⁹ Annexe I (2) Communiqué de presse 28.03.2019 ANM/ANP

physiologique chez la vache pour provoquer l'éjection du lait, va dans ce sens. Ce phénomène est bien connu des vétérinaires praticiens et des éleveurs.

Cependant il reste que la « composante placebo » d'une prise en charge homéopathique en médecine vétérinaire est probablement, en complément de l'évolution naturelle de la maladie, limitée à ce que l'on peut appeler l' « effet contextuel ».

Il faut rappeler que l'évolution naturelle de la maladie correspond à une « histoire temporelle de la maladie » qui reste incertaine et en particulier dans les domaines privilégiés par les homéopathes : les maladies chroniques avec des signes cliniques fluctuants et les maladies aiguës à résolution spontanée. C'est précisément pour ce type de maladies, et quelles que soient les thérapeutiques, que l'évaluation de la réponse au traitement est la plus difficile.

Cet effet contextuel correspond dans la plupart des cas aux modifications d'appréciations et de jugements portés sur les critères de la maladie et leurs évolutions par le vétérinaire prescripteur et le propriétaire (biais de classement et de confusions⁴⁰, Conzemius et Evans 2012, Talbot et al 2013, Gruen et al 2014 in Lees 2017). Les effets placebo perçus chez les propriétaires sont connus sous le nom d' « effets placebo du soignant de l'animal » (caregiver placebo effects).

Cet effet contextuel est renforcé par l'effet des mesures non médicamenteuses complémentaires qui accompagnent la prise en charge homéopathique (diététique, prise en charge physique et comportementale, mesures sanitaires, modifications environnementales,...), comme en témoignent les vétérinaires homéopathes auditionnés.

7.3.2 Une démarche scientifique en homéopathie est-elle possible ?

Les homéopathes postulent l'absence de relation dose-effet : ils affirment que les traitements homéopathiques sont spécifiques et individualisés, et qu'en conséquence les méthodes d'évaluation utilisées pour les médecines conventionnelles et, en particulier, les essais cliniques contrôlés randomisés, considérés par la communauté scientifique comme niveau de preuve ultime, ne sont pas appropriés pour les évaluer.

Cette position doit être prise en compte pour une homéopathie « hahnemannienne » uniciste et individuelle. Mais elle ne se justifie pas pour l'homéopathie vétérinaire de troupeaux ou de lots, qui s'inscrit souvent dans une démarche syndromique et complexiste, appropriée à une évaluation et comparaison de groupes d'individus, notamment par un essai clinique classique. (RDBPCT).

Cette préoccupation d'évaluation individuelle n'est pas propre à l'homéopathie. En médecine humaine conventionnelle, bien que l'essai clinique randomisé comparant des groupes soit la méthode la plus solide pour démontrer l'efficacité d'un traitement, il lui est reproché de ne pouvoir prédire si le traitement sera efficace pour un individu particulier. En effet, lors d'un essai clinique, on souhaite constituer des groupes comparables. Des critères stricts d'inclusion et d'exclusion sont mis en place. Cela aboutit à l'exclusion de patients présentant des comorbidités ou recevant des traitements en complément du traitement à tester. On cherche à limiter l'impact de la variabilité individuelle. Cette conception est en contradiction avec une médecine personnalisée, qui tend à prendre en compte les particularités et les préférences des individus.

⁴⁰ Annexe I (9) Interprétation et sources d'erreurs

Néanmoins aucune discipline médicale ne peut s'exonérer d'un devoir éthique de mise à l'épreuve, même en médecine individualisée. Une expérimentation rigoureuse portant sur l'individu est possible. Elle permet de concilier rigueur scientifique et contraintes pratiques, notamment en limitant la taille de l'échantillon à 1 ($n = 1$). Elle est décrite en médecine humaine : les **essais de taille 1 (N of 1 trial)**.⁴¹ La question de sa transposition à la médecine vétérinaire est posée. Une méthodologie du type essais de taille 1 doit permettre de tenir compte des témoignages de chercheurs dans le domaine de la clinique, de vétérinaires et de propriétaires d'animaux rapportant l'efficacité de l'homéopathie. En effet, certains affirment : « Ce sont les propriétaires d'animaux qui peuvent juger de la validité de la thérapeutique ». Le N of 1 trial autorise de tenir compte de l'avis des patients. Il est à noter que l'avis des patients (satisfaction, qualité de vie) est régulièrement pris en compte dans les essais cliniques conventionnels.

De nombreux vétérinaires, quelles que soient leurs pratiques, souhaiteraient que l'on fasse davantage confiance à l'expérience quotidienne des cliniciens en dépassant l'empirisme. Inclure les données des praticiens est assurément essentiel mais nécessite une formation ou une aide à la méthode à mettre en place pour mener des observations objectives. Cette formation aux méthodes de recherche et d'épidémiologie clinique existe à différents niveaux (écoles, associations, périodiques).

7.4 Synthèse

Au stade actuel, les études cliniques de tous niveaux n'apportent pas de preuves scientifiques suffisantes pour soutenir l'efficacité thérapeutique de la préparation homéopathique vétérinaire et pour soutenir l'homéopathie en tant que pratique vétérinaire.

Les éléments de preuves préconisés reposant sur les sciences fondamentales de la physique ou la chimie ne constituent pas des preuves d'efficacité et d'innocuité des traitements homéopathiques. La revendication d'une médecine individualisée ne dispense pas d'apporter la preuve de son efficacité. Des méthodes scientifiques adaptées existent.

L'homéopathie doit faire ses preuves comme toute autre discipline, en médecine vétérinaire comme en médecine humaine. Il faut par contre encourager le développement de méthodes de recherche et former les vétérinaires, utilisant l'homéopathie ou non, aux méthodes de recherche, à l'approche critique des publications scientifiques, et à la prise de décision médicale.

8. Le statut du médicament homéopathique pose-t-il problème ?

Les médicaments homéopathiques vétérinaires ont un statut réglementaire spécifique qui conduit à la constitution d'un dossier en vue d'un enregistrement après évaluation de l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV) et ne sont pas soumis à l'Autorisation de Mise

⁴¹ Annexe I(10) Essai de taille 1 (N of 1 trial)

sur le Marché (AMM) prévue pour les autres médicaments (Art L5141-9 du Code de la Santé Publique)⁴².

Au sujet des préparations homéopathiques en général, l'Académie Nationale de Médecine avait écrit : «*Si ces préparations sont reconnues comme médicaments, elles doivent être soumises au droit commun qui régit l'industrie pharmaceutique. Pour celles qui n'ont pas subi avec succès les épreuves démontrant leur efficacité, l'étiquetage doit porter la mention : « l'efficacité du produit n'a pas été démontrée selon les normes en vigueur ».*

L'Académie Nationale de Médecine et l'Académie Nationale de Pharmacie recommandent, afin de fournir au public une information loyale, que « *les préparations homéopathiques délivrées en pharmacie portent la mention de leur composition, de leur dilution en termes compréhensibles, sans revendication thérapeutique* »⁴³.

L'Académie vétérinaire de France ne pourra que s'associer à ces questionnements et recommandations. La dérogation règlementairement accordée aux préparations homéopathiques à usage humain ou à usage vétérinaire qui permet de les enregistrer sans preuve de leur efficacité, sous réserve de ne pas revendiquer d'indication thérapeutique, est aujourd'hui peu compréhensible.

A la question « Le statut du médicament homéopathique vous pose-t-il problème (procédure d'enregistrement, indications,...) ? », le Pr P-L Toutain répond lors de son audition: « *Oui car beaucoup ignorent qu'un médicament homéopathique ne peut avoir légalement de revendications thérapeutiques et que l'enregistrement délivré par l'ANMV, qui n'est pas une AMM, n'est pas ici la preuve d'une efficacité. Cela devrait être écrit en toutes lettres sur le Résumé des Caractéristiques du Produit* ».

En novembre 2016, aux USA, la Federal Trade Commission a déclaré que les produits homéopathiques ne pouvaient pas inclure d'allégations d'efficacité sans «*preuves scientifiques compétentes et fiables*»⁴⁴.

L'Académie des sciences de Russie a officiellement déclaré l'homéopathie non scientifique et inefficace. La médecine homéopathique est en contradiction avec les «*lois chimiques, physiques et biologiques connues*» et « *ne devrait pas avoir sa place dans le système de santé national russe* », a déclaré la Commission contre la pseudoscience et la falsification de la recherche scientifique dans une note du 6 février 2017. Elle a appelé le ministère russe de la Santé et les organismes de réglementation pharmaceutique à introduire un étiquetage obligatoire des médicaments et thérapies homéopathiques, indiquant leur manque d'efficacité prouvée.⁴⁵

9. En quoi l'homéopathie vétérinaire s'inscrit-elle dans une attente sociétale ?

Selon une estimation récente, 72% des Français croient aux bienfaits de l'homéopathie, 52% y ont recours [7] ; 43% des professionnels de santé (médecins, sages-femmes, dentistes)

⁴² Annexe I (11) Médicament homéopathique (réglementation)

⁴³ Annexe I (2) Communiqué de presse 28.03.2019 ANM /ANP

⁴⁴ <https://www.avma.org/javma-news/2017-05-01/closer-look-veterinary-homeopathy>

⁴⁵ <https://www.afis.org/Le-dechainement-des-pseudo-sciences-ramene-la-Russie-au-Moyen-Age>, https://fr.rbth.com/ps/2017/02/07/les-scientifiques-russes-entrent-en-guerre-contre-lhomeopathie_697083

prescrivent des préparations homéopathiques [8], et les thérapies complémentaires, l'homéopathie incluse, sont utilisées en milieu hospitalier, y compris en tant que soins de support dans les centres et services d'oncologie.

En médecine vétérinaire, la demande des clients est forte, tant pour les animaux de compagnie qu'en médecine équine et en productions animales. Certains l'évoquent comme un outil médical dans la lutte contre l'antibiorésistance au motif d'une moindre prescription d'antibiotiques : les études bien conduites⁴⁶ montrent (ainsi que le déclarent les vétérinaires homéopathes auditionnés) que le traitement homéopathique ne peut être une alternative, lorsque la prescription du traitement antibiotique est établie selon les règles de bonnes pratiques. Chaque espèce a ses médecines alternatives de préférence. Les détenteurs de chevaux semblent davantage portés sur l'ostéopathie. Les propriétaires d'animaux de rente sont tentés par l'homéopathie : les contraintes économiques, réglementaires et les exigences actuelles en agriculture biologique, en termes de résidus notamment, les y amènent. Quant aux propriétaires d'animaux de compagnie, qui sont déjà nombreux à se montrer hostiles aux vaccins, ils sont également de plus en plus réticents à l'usage de la « chimie » et volontiers tentés par des alternatives naturelles⁴⁷.

Cette réalité doit aussi être prise en compte par ceux qui sont en charge de l'encadrement de la médecine vétérinaire.

Ne pas prendre en compte ce phénomène sociétal ne ferait qu'alimenter la suspicion d'une attitude dogmatique, d'une absence d'ouverture d'esprit, ou d'une ignorance, ce qui est à l'opposé des fondements de la démarche scientifique qui a permis les progrès de la médecine.

La préparation homéopathique n'a pas fait les preuves de son efficacité et, dans ces conditions, sa prescription ne peut s'inscrire que dans une transgression responsable.

Il n'y a pas de médecine complémentaire sans prise en charge médicale initiale, reposant sur les données acquises de la science.

Le praticien vétérinaire ne doit pas perdre la confiance de ses clients par un manque d'écoute sans risquer de voir ceux-ci se tourner vers des tiers non vétérinaires peu scrupuleux et sans démarche clinique ni compétence médicale. Mais a contrario il a des devoirs et ne peut cautionner des discours ésotériques pour promouvoir la médecine homéopathique comme par exemple lu sur les réseaux sociaux : « *À l'image de nombreuses médecines traditionnelles, la guérison homéopathique se veut « complète, totale et durable ». Cela signifie que l'individu est guéri dans sa globalité, tant sur le plan physique que psychique, voire même spirituel. Cette guérison peut-être longue à discerner ; d'ailleurs on observe souvent un retour temporaire des symptômes traités... les symptômes de la maladie en voie de guérison rejaillissent brièvement dans l'ordre inverse de leur apparition* »⁴⁸.

L'engouement populaire pour les médecines « naturelles », dont l'homéopathie, s'inscrit parfois dans la « mouvance complotiste » qui se caractérise par le déni de la réalité en général, telle qu'elle est établie par le consensus scientifique ou politique, et le rejet de la médecine

⁴⁶ Keller D et Sundrum A 2018

⁴⁷ J <https://www.agrilearn.fr/homeopathie-en-elevage-pas-de-recettes-possibles-il-faut-se-former/>)ournal La dépêche vétérinaire Juin 2019.

⁴⁸ <https://www.agrilearn.fr/homeopathie-en-elevage-pas-de-recettes-possibles-il-faut-se-former/>

scientifique en particulier⁴⁹. Il est porté depuis ce début du XXI^e siècle par une dérégulation massive du « marché cognitif » avec d'une part la masse d'informations disponibles, et de l'autre la possibilité donnée à verser sa propre contribution. Cette situation a affaibli le rôle des supports traditionnels de l'information. Aujourd'hui toute personne sous couvert d'anonymat, ou non, qui détient un compte sur un réseau social peut directement apporter la contradiction, sur la question des vaccins par exemple, à l'Académie Nationale de Médecine [ou à l'Académie Vétérinaire de France]. Le premier peut se targuer d'une audience plus nombreuse que les seconds (Gérald Bronner, 2021).

Les Académies respectives des Sciences, de Médecine, de Pharmacie et des Technologies mettent en garde avec insistance et gravité nos concitoyens contre la fausseté des informations ainsi propagées [...] et invitent scientifiques, éducateurs, professionnels des médias et citoyens à la plus grande vigilance. Il faut poursuivre, auprès de tous, la recherche des réponses appropriées et les efforts de pédagogie et de transparence sur l'état des connaissances scientifiques et technologiques, qui évoluent rapidement.⁵⁰

10. Quelle est la place de l'homéopathie dans l'enseignement et la formation vétérinaires ?

En médecine humaine, aucun diplôme universitaire d'homéopathie n'est délivré par les facultés de médecine ni par les facultés de pharmacie. L'Académie Nationale de Médecine et l'Académie Nationale de Pharmacie rappellent qu'il importe, par contre, d'inclure ou de renforcer dans les études de médecine et de pharmacie un enseignement, obligatoire dans le 2^{ème} cycle, optionnel dans les 3^{ème} cycles, dédié à la relation médecin-malade, à ses effets non spécifiques, aux effets placebo avec attente, aux effets bénéfiques du conditionnement et au bon usage des médecines complémentaires intégratives.

En médecine vétérinaire, il n'existe pas de titre de spécialiste en homéopathie en France ni en Europe⁵¹. Aucune formation officielle à cette discipline n'est intégrée dans le cursus des écoles vétérinaires, à part l'enseignement dans les chaires de pharmacie des caractéristiques réglementaires des préparations homéopathiques. La formation s'opère essentiellement dans le cadre de la formation continue.

Une étude sur internet des différentes possibilités de formation fait état de nombreuses solutions de formation avec de très grandes disparités. Les offres s'adressent aux vétérinaires, mais aussi aux éleveurs, à tous les acteurs du monde animalier et même au grand public.

Ces formations sont dispensées selon les modes classiques retrouvés pour les autres disciplines, en présentiel ou en visioconférence.

A côté des organisations techniques vétérinaires qui organisent périodiquement des formations pour les praticiens, existent de nombreuses écoles privées mettant à disposition des cursus de

⁴⁹ https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/12/10/eva-illouz-croire-a-la-science-ou-pas-est-devenu-une-question-eminemment-politique-sans-doute-celle-qui-va-decider-de-l-avenir-du-monde_6062819_3232.html

⁵⁰ <https://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/hold-up-sur-la-science.html>

⁵¹ Stefano Romagnoli : *“With regard to identifying the specialist areas in veterinary medicine in Europe, it is important to realize that the specialty area must be supported by scientific knowledge and evidence-based medicine. Therefore, the establishment of veterinary specialties in so-called complementary and alternative fields of veterinary medicine for which there is no evidence of clinical effectiveness (such as veterinary homeopathy) is not possible”* (The European System of Veterinary Specialization JVME 37(4) 6 2010 AAVMC)

découverte ou de confirmation des connaissances en homéopathie, de durée et de prix très variables. Ces sociétés de formation proposent souvent, à côté de l'homéopathie, des formations dans d'autres secteurs des « médecines naturelles », tels que phytothérapie, aromathérapie, apithérapie. Certaines font référence à des liens universitaires qui ne sont que très ponctuels et sanctionnent la participation à leurs cours par l'obtention d'un « diplôme ».

Les ouvrages et articles concernant l'homéopathie vétérinaire sont nombreux. Pour ce qui concerne la profession vétérinaire, ceux qui sont publiés par les organismes agréés par le Comité de la Formation Continue Vétérinaire (CFCV) permettent aux praticiens d'acquérir des points de formation continue.

Compte tenu de son impact sociétal, les principes de l'homéopathie ne peuvent être ignorés par les soignants, vétérinaires, auxiliaires spécialisés vétérinaires et étudiants. L'Académie Vétérinaire de France s'associe donc aux recommandations des académies nationales de médecine et de pharmacie citées plus haut.

Ce qui signifie en pratique que, pour la formation initiale, aucun diplôme universitaire d'homéopathie vétérinaire ne doit être délivré par les écoles vétérinaires, mais que ces écoles doivent être les lieux de débat et de formation à l'esprit critique, en proposant des séminaires interdisciplinaires de réflexion sur les approches non conventionnelles.

Pour la formation continue, les mêmes principes peuvent être appliqués. Les organismes de formation, agréés par le CFCV, auront la mission systématique, lors des formations, de rappeler à chaque fois que nécessaire les réalités de la démarche scientifique.

11. Quelle position éthique adopter par rapport à la pratique de l'homéopathie vétérinaire ?

Il convient de rappeler avant tout que l'absence de démonstration scientifique d'efficacité à un instant donné ne saurait conduire au rejet péremptoire d'une hypothèse à prouver scientifiquement.

Toutefois, en l'absence de preuve, une telle hypothèse ne saurait être tenue pour démontrée ni encore moins érigée en doctrine ou système médical. Dès lors, s'agissant du cas précis de l'homéopathie, la plus grande circonspection doit rester de mise dans la présentation qui peut en être faite en tant que branche de la médecine, de la médecine vétérinaire notamment.

De la même manière, le titre de vétérinaire homéopathe, actuellement non reconnu, ne saurait être mis en avant en l'absence de preuves d'efficacité de l'homéopathie.

Cette position rigoureuse n'est pas incompatible avec la curiosité d'esprit nécessaire au progrès scientifique et médical.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) porte intérêt aux médecines traditionnelles et complémentaires. Les homéopathes, qu'ils soignent des humains ou des animaux, se réfèrent parfois à elle pour justifier leur pratique. Or une telle position de l'OMS doit se comprendre davantage comme une approche politique globale que comme une approche scientifique. En tout état de cause l'OMS, rappelant que les Etats sont seuls habilités à réglementer chacun sur

son territoire, insiste aussi sur le fait que la preuve d'efficacité est une nécessité. Et de surcroît il conviendrait sans doute de ne pas confondre la notion de médecines traditionnelles et complémentaires avec celle de médecines alternatives et complémentaires, développée en Occident.

L'utilisation médiatique des termes de « médecines alternatives et complémentaires », concernant notamment l'homéopathie, entretient une ambiguïté qui est source de confusion et de litiges d'interprétation⁵². Il ne doit pouvoir exister aucune alternative en médecine vétérinaire moderne, comme en médecine humaine, aux données acquises de la science. C'est depuis 1941, pour les vétérinaires de France, un fondement de leur responsabilité civile professionnelle (reprise de l'arrêt Mercier de 1936 par la Cour de cassation). Il s'agit implicitement d'un fondement de leur responsabilité déontologique qu'il conviendra sans aucun doute de rendre explicite, à l'instar d'autres évolutions déjà entamées.

L'absence de preuve scientifique solide et reproductible de l'efficacité de l'homéopathie est en soi, au-delà de la difficulté de compréhension scientifique des mécanismes explicatifs proposés, un grave problème de nature éthique dans une approche nécessairement voulue efficace de la médecine vétérinaire moderne.

Tout vétérinaire devrait s'interroger sur la conformité à l'éthique de traiter les animaux sur la base de phénomènes physiques ou physico-chimiques non connus et à explorer, ou bien, plus grave encore, sur la base de croyances mystiques nécessitant l'invocation de forces surnaturelles.

Il y a lieu de rappeler ici, à cet instant du questionnement éthique, que la parole d'un expert autoproclamé, l'opinion ou l'engagement d'un politique ou d'un philosophe, la force d'une loi, y compris celle d'un règlement européen, la décision d'un tribunal ou d'une cour de justice n'ont, dans ce domaine précis, aucun sens véritable en l'absence d'acquis scientifiques. La vérité scientifique, différente de la vérité juridique, ne se décrète ni au Parlement ni dans la rue ni dans les médias, ni sur les réseaux sociaux ni même dans les prétoires.

La perte de chance pour l'animal, liée à l'éventuel retard à une prise en charge efficace par l'utilisation d'une thérapeutique inefficace, peut se trouver aggravée d'une perte de chance pour les autres animaux et humains épidémiologiquement liés, par exemple dans le cas d'une maladie contagieuse. L'intérêt général se trouve dès lors concerné, au-delà de l'intérêt particulier. Ce point est important en matière zoonotique. Ainsi donc, dans tous les cas, indépendamment des questions de responsabilité, la question de la perte de chance doit être pesée lors du recours à l'homéopathie.

En médecine vétérinaire, comme en médecine humaine, le traitement éprouvé peut comporter une prescription adjuvante ou complémentaire, médicamenteuse ou autre, que le praticien apprécie en conscience de chaque situation après avoir délivré au détenteur de l'animal une information loyale, claire et appropriée, étant entendu qu'à la différence de la médecine humaine, l'intérêt des effets contextuels directs sur l'animal et notamment d'un effet placebo vrai devient tout à fait incertain. Les diverses composantes de la responsabilité du praticien se trouvent dès lors pleinement engagées. La question de l'utilité de l'homéopathie sans efficacité propre du remède homéopathique apparaît en effet moins légitime en médecine des animaux qu'en médecine des humains.

⁵² Annexe I (12) Médecine conventionnelles, complémentaires et alternatives CNOM

Rappelons à cet égard la position commune de l'Académie Nationale de Médecine et de l'Académie Nationale de Pharmacie⁵³ :

« Il n'est pas contraire à l'éthique ni aux bonnes pratiques d'user de préparations homéopathiques, dans les situations où l'emploi d'une thérapie complémentaire est souhaitée, à condition que celle-ci n'induisse pas une perte de chance en retardant la procédure diagnostique et/ou l'établissement d'un traitement reconnu efficace, sous condition que le médecin soit conscient qu'il use d'un placebo avec attente ;qu'il n'est pas acceptable d'user de l'homéopathie comme une « médecine alternative » dans les autres situations ».

L'AVMA s'est interrogée sur la pratique de l'homéopathie vétérinaire. Le Dr David W. Ramey, praticien équin qui a co-écrit le livre «Complementary and Alternative Veterinary Medicine Considered» avec l'éthicien Bernard Rollin, PhD, s'interroge : *«La question fondamentale est la suivante: en tant que vétérinaires, avons-nous l'obligation de fournir des traitements efficaces? Si un client croit en la magie et que le travail du vétérinaire consiste uniquement à s'assurer que chaque client est satisfait, alors le vétérinaire devrait tout simplement faire de la magie ».* *«Cependant, une telle position suscite des préoccupations éthiques. Et les animaux? Certains pourraient dire que, bien que les avantages de l'homéopathie soient discutables, la pratique au moins ne nuit pas aux animaux ».* Le Dr Ramey rétorque que *« ce raisonnement n'est pas une base suffisante pour pratiquer la médecine et qu'en fait, il existe une obligation éthique de faire du bien. Le deuxième problème avec cet argument, c'est qu'il a une définition étroite du préjudice. Cela fait comme si le mal était simplement une question de savoir si l'animal allait mieux, et si la personne était d'accord avec lui. Les préjudices indirects comprennent des choses telles que le gaspillage de ressources par des personnes sur des traitements inefficaces et des traitements inefficaces empêchant l'application de traitements efficaces »*, déclare le Dr Ramey.

Cette justification a inspiré le Dr Danny Chambers, un vétérinaire équin près de Devon, en Angleterre, à soumettre une pétition au Royal College of Veterinary Surgeons, demandant que l'organisme de réglementation empêche les vétérinaires d'être autorisés à recommander ou à vendre des traitements homéopathiques.

Ainsi donc certains, à l'étranger comme en France, demandent que les organismes de réglementation et d'habilitation interdisent l'homéopathie. Une telle position pêche sans doute par son absolutisme, compte tenu de l'historique d'une part, compte tenu de la demande sociétale d'autre part et de la situation sur le terrain. Elle sera laissée à l'appréciation des organismes statutaires gérant l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux.

Il doit être ajouté et rappelé que ni les patients humains ni les détenteurs d'animaux ni même les praticiens cliniciens isolés n'ont généralement la capacité suffisante à évaluer avec l'exigence scientifique requise l'efficacité d'un traitement. Les traitements homéopathiques ne dérogent pas à ce constat scientifique.

Il ne saurait être conforme à l'éthique que les établissements d'enseignement vétérinaire, qui sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dispensent un enseignement et délivrent des diplômes susceptibles de promouvoir des pratiques non fondées sur la science.

⁵³ Annexe I (2) Communiqué de presse 28.03.2019 ANM /ANP

Une médecine non prouvée ne saurait se justifier au motif d'effets indésirables, de risques iatrogéniques ou autres risques connus, voire d'errements ou de mauvaises pratiques de la médecine fondée sur la science qui, eux, doivent être prévenus et évités autant que faire se peut, voire médicalement combattus.

L'évaluation d'un traitement doit toujours être faite, pour une approche éthique, en termes de rapport bénéfice/risque.

Il existe une signification éthique à comparer les apports à la vie animale et humaine de la médecine scientifique, humaine ou vétérinaire, telle qu'elle a évolué depuis un à deux siècles, et ceux de l'homéopathie. Les progrès dans la prévention et la thérapeutique des cancers, des maladies infectieuses et parasitaires, des maladies cardiovasculaires, des maladies auto-immunes, etc... sont exclusivement le fait d'une médecine scientifique. Et surtout les apports en santé publique et en santé publique vétérinaire sont respectivement le fait, dans les deux cas, de la médecine humaine et de la médecine vétérinaire conventionnelles.

Les approches explicatives actuelles d'une éventuelle efficacité (au demeurant non démontrée) de l'homéopathie par la physique quantique, les théories ondulatoires et autres théories relevant de spéculations, plus que de démonstrations reproduites, et de toutes autres approches physiques voisines, ne sont en définitive, en l'état de la science, que pure phraséologie et ne s'inscrivent pas davantage dans la démarche éthique du scientifique.

Remerciements :

Bourdoiseau Gilles (DMV AVF), Cadoré Jean-Luc (DVM AVF), Carnat-Gautier Paule (ANSES/ ANMV), Filliat Christine (DMV), Guiouillier Loïc (DMV), Issautier Marie-Noëlle (DMV), Peker Jacqueline (DMV), Perrot Sebastien (DMV), Poitevin Bernard (DM), Poudrai Franck (DVM), Toutain Pierre-Louis (DVM), Zuber Etienne (DVM), personnalités auditionnées, et Blostin Richard (DMV), Jean-François Royer (pharmacien)⁵⁴ pour leurs documentations.

GLOSSAIRE*

Allopathes, allopathie : le terme d'« allopathie » (du grec ἄλλος, állos, « autre », « différent » et πάθος, páthos, « souffrance ») aurait été inventé par Samuel Hahnemann par opposition à l'homéopathie. Il s'agirait selon lui d'une pratique « *antipathique et purement palliative* ». Actuellement, ce concept est utilisé par les tenants des médecines non-conventionnelles pour désigner la médecine conventionnelle fondée sur les faits.

Critères de Bradford Hill : aussi connus sous le nom de critères de Hill pour la causalité, ce sont un groupe de conditions minimales pour fournir une preuve adéquate d'une relation causale entre deux événements.

⁵⁴<http://homeomundi.com/>

Diathèse : disposition générale d'une personne à être atteinte par des affections présumées de même origine, mais avec des manifestations différentes.

Doctrine/ Doctrine personnelle. Ensemble de croyances ou de principes traduisant une conception de l'univers, de la société, etc., constituant un système d'enseignement religieux, philosophique, politique, etc., et s'accompagnant souvent de la formulation de règles de pensée ou de conduite. « Doctrine personnelle » : notion empruntée à Claude Bernard dans son « *Introduction à la médecine expérimentale* » ; il s'agit des antipodes de la démarche scientifique.

Domaine de cohérence (Théorie). Cette théorie s'appuie sur les fluctuations quantiques et le couplage entre la matière et le champ électromagnétique ; elle prédit une cohérence quantique pour l'eau liquide. L'eau dans ses domaines de cohérence enregistrerait, ou présenterait, une fréquence ; il y aurait des échanges d'informations électromagnétiques. (Montagnier et coll *ADN waves and water*⁵⁵ ; Henry M. *Structure cohérente et incohérente de l'eau*⁵⁶ ; Pr Marc Henry, *Informations et mémoire*⁵⁷ ; Alexander Tournier⁵⁸).

Efficacité, efficience thérapeutique. L'efficacité s'intéresse à la performance d'un médicament dans des conditions idéales, contrôlées. L'efficience, quant à elle, constitue la performance sur le terrain, dans les conditions réelles. (Godwin et al.2003, Gartlehner et al.2006 in Lees 2017).

Essais de taille 1 (N of 1 trial). Les tests thérapeutiques N-of-1 permettent d'évaluer de manière objective l'efficacité d'un traitement chez un individu en particulier. Le traitement à tester est comparé à un placebo, en double insu, pendant une série de périodes alternées au hasard ; une analyse statistique des mesures effectuées par le patient tout au long du test permet une évaluation objective de l'efficacité du médicament.⁵⁹

Force vitale. Le vitalisme est une tradition philosophique pour laquelle le vivant n'est pas réductible aux lois physico-chimiques. Elle envisage la vie comme de la matière animée d'un principe ou force vitale⁶⁰.

Materia Medica. Terme provenant de la traduction latine de l'ouvrage De Materia Medica écrit au 1er siècle après J. -C. par le médecin grec Dioscoride. À l'origine, elle concernait toutes les « drogues simples », c'est-à-dire les produits fournis à la pharmacie par les trois règnes minéral, animal et végétal⁶¹.

Médecine fondée sur les preuves : « La médecine fondée sur les preuves consiste à utiliser de manière rigoureuse, explicite et judicieuse les preuves actuelles les plus pertinentes lors de la prise de décisions concernant les soins à prodiguer à chaque patient » (Sackett, 1996).
Synonymes : médecine fondée sur les faits, médecine fondée sur les données probantes, médecine factuelle, evidence-based-medicine.

⁵⁵ https://www.researchgate.net/publication/230937823_DNA_waves_and_water

⁵⁶ http://itab.asso.fr/downloads/colloque-peuv/2_henry.pdf

⁵⁷ https://www.youtube.com/watch?v=nJf0blEKMmw&ab_channel=DeborahDonnier

⁵⁸ www.HRI-Research.org

⁵⁹ <https://www.revmed.ch/RMS/2019/RMS-N-670/N-of-1-trials-ou-essais-therapeutiques-individuels-un-test-probant-pour-diagnostiquer-l-efficacite-therapeutique>

⁶⁰ <https://cortecs.org/superieur/la-force-vitale-un-vieux-concept-aux-multiples-facettes-vangelis-antzoulatos/>

⁶¹ <http://dictionnaire.acadpharm.org/>

Méta-analyse. Analyse statistique issue de données compilées et homogénéisées de résultats de plusieurs essais randomisés contrôlés similaires, vérifiant l'efficacité, l'innocuité et/ou le ratio coûts/efficacité d'une innovation thérapeutique ou préventive. Il existe plusieurs méthodes objectives pour évaluer la qualité des méta-analyses et des revues systématiques. C'est une des fonctions majeures de la Collaboration Cochrane⁶², une organisation non gouvernementale de professionnels de la santé, chargés de déterminer l'efficacité des traitements et de produire des résumés systématiques de la littérature médicale.

Nosodes. Nom donné dans les pays anglo-saxons aux produits non chimiquement définis (sécrétions, excréments, certains produits d'origine microbienne) qui sont préparés à l'avance. En France, ils portent le nom de « biothérapies ». Les produits isothérapeutiques sont aussi des biothérapies, mais ils sont préparés extemporanément à partir de souches fournies par le malade lui-même (urine, sang, squames...). Les isothérapeutiques sont réservés à une seule et même personne.

Pathogénésie. C'est une notion spécifique aux homéopathes : elle est l'ensemble des signes (ou symptômes) provoqués par l'expérimentation d'une substance sur plusieurs personnes censées être en bonne santé.

Répertoire. C'est un index des symptômes et des signes. On envisage chaque symptôme ou signe, et on note les remèdes qui lui sont associés. On attribue un degré au remède, suivant la fréquence de son association avec le symptôme ou signe donné.

Similitude. Un malade est guéri par une substance qui, administrée à un sujet sain, produit sur lui les signes et symptômes observés chez ce malade.

Signature, principe ou théorie des signatures. C'est un mode de compréhension du monde dans lequel l'apparence des créatures, principalement des végétaux, est censée révéler leur usage et leur fonction. Elle s'applique surtout aux plantes médicinales, en vertu de leurs pouvoirs thérapeutiques. Une théorie des signes indicateurs, développée depuis l'Antiquité puis dans l'Occident médiéval et pendant la Renaissance, a été reprise par de nombreux médecins, botanistes et alchimistes. Elle devient au XVI^e siècle une théorie des signatures systématisée avec les figures marquantes que sont le Suisse Paracelse, qui formule le principe « Similia similibus curantur » (Les semblables soignent les semblables), et l'Italien della Porta, qui pousse la théorie à l'extrême. Elle est largement contestée dès le XVII^e siècle et est totalement abandonnée par le monde savant du siècle des Lumières.

BIBLIOGRAPHIE

Benveniste J. Ma vérité sur la mémoire de l'eau. Albin Michel, Paris, 2005, 226 p.

Bonnier A. L'homéopathie confrontée à la physique. Revue de psychoéducation 2014. 43, 2, 387-419

Brissonnet J. La médecine post-moderne Books on Demand, 2013

⁶² www.cochrane.org

Bronner G. Apocalypse cognitive. Puf 2021

Camerlink et al. Homeopathy as replacement to antibiotics in the case of Escherichia coli diarrhoea in neonatal piglets Homéopathy (2010) 99,57-62

Cockcroft PD, Holmes MA. Handbook of evidence-based veterinary medicine. Blackwell Publishing, Oxford, UK. 2003:224p.

Dépêche vétérinaire 26 Juin 2019. Pour ou contre les médecines non conventionnelles ?

De Wailly P. Dictionnaire d'homéopathie pour nos animaux de compagnie Editions du Rocher 2014

Endler, P. C. et al. Non molecular information transfert from thyroxine Vet. Hum. Toxicol 1995 37, 259–260

Haroche S. La lumière révélée Editions Odile Jacob 2020

HAS 2013 Niveau de preuve et gradation des recommandations de bonne pratique: https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-06/etat_des_lieux_niveau_preuve_gradation.pdf

Issautier M-N. Guide pratique d'homéopathie Editions du point vétérinaire 2018

Keller D et Sundrum A. Comparative effectiveness of individualised homeopathy and antibiotics in the treatment of bovine clinical mastitis : randomised controlled trial. Vet. Record 2018, PMID : 29374099

Lees L, Chambers D, Pelligand P, Toutain P-L, Whiting M, Whitehead M L. Comparison of veterinary drugs and veterinary homeopathy: part 1 Veterinary Record , August 12, 2017

Lees L, Chambers D, Pelligand P, Toutain P-L, Whiting M, Whitehead M L. Comparison of veterinary drugs and veterinary: part 2 Veterinary Record | August 19/26, 2017

Millemann J. Matière Médicale Homéopathique Vétérinaire en français Edition SIMILIA 1999

Poutrel B. Les mammites colibacillaires chez les vaches laitières. 2010, Bulletin des GTV, 54: 17-26

Sauvan B. L'homéopathie animale-MED'COM 2007